

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Tradex Fonds d'obligations que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec Gestion Tradex Inc. au 1-800-567-3863, à l'adresse courriel info@tradex.ca, visitez le site web à www.tradex.ca ou contactez votre représentant. **Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Bref aperçu :

Code du fonds :	TMI002	Gestionnaire du fonds :	Gestion Tradex Inc.
Date de création du Fonds :	7 septembre 1989	Gestionnaire de portefeuille :	Foyston, Gordon & Payne Inc.
Valeur totale au 31 mars 2021 :	26,1 millions \$	Distributions :	trimestrielle (mars, juin, sept., et déc.)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,95 %	Placement minimal :	1 000 \$ initial, 100 \$ additionnel

Dans quoi le fonds investit-il?

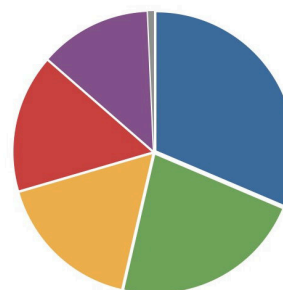
Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations émises par le gouvernement du Canada, par les gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que des obligations de société canadienne de bonne qualité. De plus, jusqu'à 30 % de la valeur comptable du portefeuille peut être investi dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes qui paient des dividendes, incluant des fiducies de placement immobilier. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements au 31 mars 2021 :

1. Fiducie Canadienne de l'habitation, No. 1, 2,55 %, 15 mars 2025	5,7 %
2. Province de l'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2025	5,3 %
3. Province de la Colombie Britannique, 3,20 %, 18 juin 2044	4,9 %
4. Banque Royale du Canada 2,609 %, 1 novembre 2024	4,2 %
5. Province de l'Alberta 2,90 %, 20 septembre 2029	4,0 %
6. Banque Toronto Dominion, taux variable, callable, 3,22 %, 25 juillet 2029	3,9 %
7. Fiducie Canadienne de l'habitation, 2,35 %, 15 septembre 2023	3,6 %
8. Assurance Vie Empire, taux variable, 3,66 %, 15 mars 2023	3,6 %
9. Capital d'investissement du Régime de Pension Canada, 3,00 %, 15 juin 2028	3,5 %
10. Banque Toronto Dominion, 2,85 %, 8 mars 2024	3,2 %

Pourcentage total des dix principaux placements : 41,9 %
Nombre total de placements : 72

Répartition des placements au 31 mars 2021 :



● Obligations de sociétés	31,4 %
● Obligations provinciales/municipaux	22,2 %
● Obligations du gouvernement du Canada	16,9 %
● Actions ordinaires canadiennes	15,9 %
● Actions privilégiées canadiennes	12,9 %
● Encaisse/créances nettes	0,7 %
Total	100,0 %

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

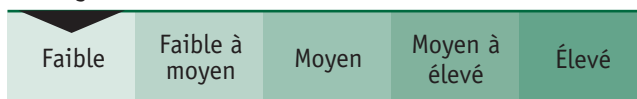
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la «volatilité».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion Tradex Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garanties

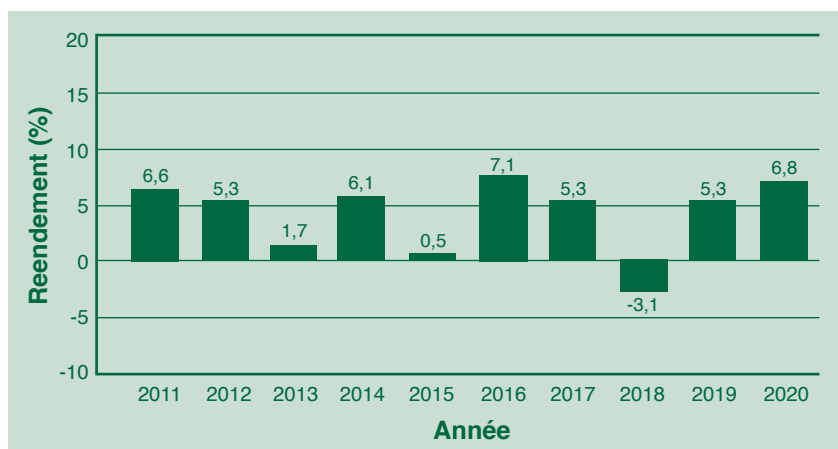
Comme la plupart des fonds mutuels, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement de parts du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de parts du Fonds au cours des 10 dernières années. Le Fonds a perdu de la valeur pendant une de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé. Ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement pour les parts du Fonds sur trois mois au cours de 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	6,7%	le 30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 067 \$
Pire rendement	-6,8%	le 31 mars 2020	vos placement chuterait à 932 \$

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans détient aujourd'hui 1 522 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 4,29 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à moyen ou à long terme
- veulent recevoir un revenu régulier de leurs investissements
- recherchent un placement de revenu diversifié qui fournira une croissance modérée du capital

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. La hausse des commissions peuvent influencer les représentants de recommander un investissement plutôt qu'une autre. Renseignez-vous sur les autres fonds et investissements qui pourraient vous convenir à un coût inférieur.

1. Frais d'acquisition

Il n'y a aucune commission de vente si vous achetez directement de Gestion Tradex Inc. (GTI). Si la société de votre représentant n'est pas GTI, un frais d'acquisition ne pouvant dépasser 2 % peut être chargé (demandez à votre représentant les modifications réglementaires récentes ou en attente liées à certains frais d'acquisition). Donc, équivalent à jusqu'à 20,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. Vous et le représentant de la société autre que GTI décide le taux. Tous frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société du représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les frais du Fonds s'élevaient à 0,98 % de sa valeur, ce qui correspond à 9,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds. (qui comprennent la commission de suivi) GTI a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
0,95 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais de transactions du Fonds

0,03 %

Frais du Fonds

0,98 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est continu. La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. GTI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Ces types de commissions de suivi doivent être conformes aux lois applicable (demandez à votre courtier les modifications réglementaires récentes ou en attente liées à certains frais de commissions de suivi susceptibles de vous affecter).

Sans frais d'acquisition - 0,25 % de la valeur de votre investissement versé à la société du représentant à chaque année entièrement remboursé au fonds si vous achetez ou détenez par l'entremise de GTI. Donc, équivalent à 2,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts du Fonds.

Frais de rachat

- > Aucun frais si l'achat est fait directement avec GTI.
- > Jusqu'à 2 % si l'achat est fait ou tenu par l'entremise d'un représentant de société autre que GTI. Ce taux est négocié entre vous et le représentant de société. (veuillez vous renseigner auprès de votre courtier sur les modifications réglementaires récentes, ou en attente, en rapport avec certains frais de courtage susceptibles de vous affecter).

Frais d'échange

- > Aucun frais si l'achat est fait directement avec GTI.
- > Jusqu'à 2 % si l'achat est fait ou tenu par l'entremise d'un représentant de société autre que GTI. Ce taux est négocié entre vous et le représentant de société.

Frais de négociation à court terme

- > Vous pouvez être tenu de payer 2 % de la valeur des parts vendues ou transférées si vous vendez ou transférez vos parts dans les 7 jours suivant leur achat (par achat ou transfert). Ces frais seront versés au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec GTI ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion Tradex Inc.

85 rue Albert, bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6A4

Téléphone : 613-233-3394 ou 1-800-567-3863
Site web : www.tradex.ca • Courriel : info@tradex.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.